



Élections internes

Du 16 janvier au 6 février 2018,

- élection de la CA académique,**
- élection des bureaux départementaux,**
- vote du rapport d'activité national,**
- vote du rapport financier national.**

Les élections internes pour notre académie (CA et bureaux départementaux) se dérouleront dans les S1 du mardi 16 janvier au mardi 6 février 2018 conjointement aux votes des rapports d'activité et financier nationaux (voir le bulletin académique de janvier 2018 et le supplément à l'*Université syndicaliste*, n° 775 du 23 décembre).

Chaque syndiqué aura donc à se prononcer sur le renouvellement de nos instances responsables aux niveaux académique et départemental. C'est un acte démocratique essentiel dans la vie de notre syndicat, c'est pourquoi nous demandons à chaque S1 d'en assurer la réussite en rassemblant autour de ces élections la participation de tous nos adhérents. Chaque syndiqué aura reçu personnellement par voie électronique, puis par le bulletin académique de janvier 2018, les éléments d'information lui permettant de participer à ces votes : listes de candidats et textes d'orientation présentés par les différents courants de pensée, manière de procéder, etc.

Section académique du SNES-FSU

16 av. du 8 Mai 1945
BP 137 - 38403

Saint Martin d'Hères Cedex

mél : s3gre@snes.edu

Tél. : 04.76.62.83.30
Fax : 04.76.62.29.64

Site internet :
grenoble.snes.edu

Responsables de S1, vous trouverez dans cet envoi l'ensemble du matériel de vote :

- une liste des syndiqués enregistrés ce jour au S3,
- un P.V. de dépouillement à reproduire,
- un bulletin de vote à reproduire,
- une liste d'émargement.

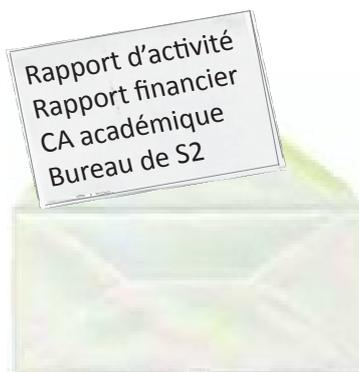
Vous pouvez également utiliser l'exemplaire de cette circulaire sur le site académique (rubrique publications) et accéder à la liste des syndiqués sur le site du SNES-FSU : <https://www.snes.edu/private/Listes-d-adherents.html>

Utilisez le matériel académique pour organiser les votes et effectuer le dépouillement.

Pour toute information complémentaire concernant les modalités de ces votes, n'hésitez pas à vous renseigner auprès des sections académique ou départementales.

MODALITÉS DE VOTE

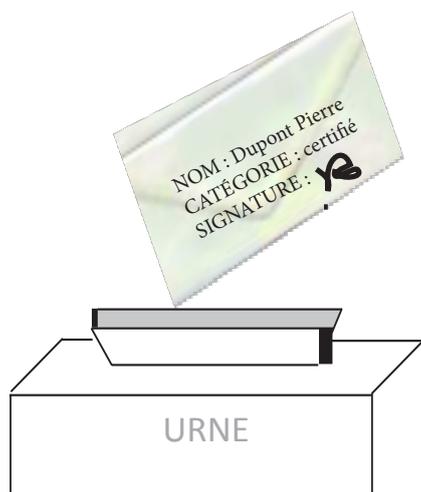
1. Mettre le bulletin portant les 4 votes émis dans la 1^{ère} enveloppe vierge et non cachetée.



2. Glisser la 1^{ère} enveloppe non cachetée dans la 2^{ème} et sceller cette dernière.



3. Compléter et signer la 2^{ème} enveloppe, sans oublier la feuille d'émargement.



1. Les dates du scrutin sont impératives : du mardi 16 janvier au mardi 6 février inclus, aussi bien pour l'ouverture que pour la clôture. Exceptionnellement, le scrutin peut être clos lorsque tous les syndiqués du S1 ont voté.

2. Peuvent prendre part au vote tous les syndiqués à jour de leur cotisation au moment du vote (voir liste jointe).

Cependant l'adhésion peut être acquittée ou régularisée au moment du vote auprès du trésorier du S1.

3. La totalité des cotisations versées doit parvenir au S3 au plus tard en même temps que le PV de dépouillement et la liste d'émargement, sous peine d'annulation des votes du S1.

4. Chaque syndiqué émet 4 votes distincts sur son bulletin.

Il doit le faire clairement en se conformant aux indications données sur le bulletin de vote. Le vote s'effectue sous double enveloppe :

- une 1^{ère} enveloppe, vierge et non cachetée, contenant le bulletin
- une 2^{ème} enveloppe cachetée contenant la précédente et portant lisiblement le nom, la catégorie et la signature du syndiqué. Chaque votant doit en outre signer la feuille d'émargement, qui peut être corrigée par le S1 si nécessaire.

5. Les collègues absents de leur établissement pendant la durée du scrutin peuvent voter par correspondance sous double enveloppe. Leur vote doit parvenir au S1 avant la clôture du scrutin. Sur la feuille d'émargement leur signature est remplacée par la mention « vote par correspondance ». Dans ce cas, au dépouillement, joindre au PV l'enveloppe extérieure décachetée et signée par le votant.

6. Dès la fin du scrutin, le dépouillement est organisé, de manière aussi pluraliste que possible, par chaque S1 qui est habilité à décider de la validité ou de l'éventuelle nullité des bulletins. Seuls les litiges au sein des S1 seront soumis à la commission académique de dépouillement.

Attention !

- **nombre de votants** = nombre de participants effectifs au vote = nombre de signatures à l'émargement
- **nombre d'exprimés** = différence entre le nombre de votants et le nombre votes nuls ou blancs.

Pour parvenir au S3 avant la date de la commission académique, pour enregistrement, **les PV de dépouillement et les listes d'émargement doivent être immédiatement transmis par fax ou mél et par courrier** (voir coordonnées dans l'encadré p.1). Penser à conserver un double du PV dans l'établissement et à l'apporter **lors du congrès des 12 et 13 mars prochains**.

N.B. Les TZR, MA, contractuels, AED, MISE, AVS, peuvent voter dans l'établissement où ils se trouvent. Si leur cotisation n'a pas été versée dans l'établissement de vote, **ne pas dépouiller ces votes mais adresser au S3 les enveloppes signées non décachetées, jointes au PV, et indiquer sur la feuille d'émargement l'établissement de cotisation.**

La même procédure peut être utilisée si le nombre de syndiqués votants est inférieur ou égal à trois. La commission académique de dépouillement assurera alors le respect de l'anonymat de cette opération en rassemblant tous ces votes.



SCRUTINS ÉLECTIONS INTERNES



BULLETIN DE VOTE

Vous avez 4 votes à émettre : faites-le très clairement en vous conformant aux indications données :

1. Rapport d'activité national

POUR

CONTRE

ABSTENTION

2. Rapport financier national

POUR

CONTRE

ABSTENTION

Pour chacun des votes ci-dessus, encercler votre choix ou rayer nettement les 2 mentions inutiles.

3. Élection à la CA académique

LISTE UNITÉ ET ACTION

LISTE ÉCOLE ÉMANCIPÉE

Pour chacun des votes ci-dessus, encercler votre choix ou rayer nettement l'autre liste.

4. Élections aux Bureaux départementaux (S2)

07 LISTE UNITÉ ET ACTION

26 LISTE UNITÉ ET ACTION

38 LISTE UNITÉ ET ACTION

38 LISTE ÉCOLE ÉMANCIPÉE

73 VIVRE LE SNES-FSU EN SAVOIE

74 LISTE UNITÉ ET ACTION

74 LISTE POUR UN SYNDICALISME COMBATIF

Pour VOTRE département uniquement, encercler votre choix ou rayer nettement l'autre liste s'il y a lieu.



ÉLECTIONS INTERNES

16 JANVIER - 06 FÉVRIER 2018

PROCÈS-VERBAL DE DÉPOUILLEMENT

Code de l'établissement : _____

N° du département

Nom de l'établissement : _____

Ville de l'établissement : _____

Secrétaire du S1 : _____

Tél : _____

Trésorier du S1 : _____

Tél : _____

Nombre de syndiqués ayant cotisés :

RÉSULTATS DES VOTES

1. RAPPORT NATIONAL D'ACTIVITÉ

VOTANTS EXPRIMÉS POUR CONTRE ABSTENTIONS

2. RAPPORT NATIONAL FINANCIER

VOTANTS EXPRIMÉS POUR CONTRE ABSTENTIONS

3. ÉLECTION À LA CA ACADÉMIQUE

VOTANTS NULS OU BLANCS EXPRIMÉS

LISTE UNITÉ ET ACTION LISTE ÉCOLE ÉMANCIPÉE

4. ÉLECTION DES BUREAUX DE S2

	Unité et Action	Vivre le SNES-FSU en Savoie	École émancipée	Pour un Syndicalisme Combatif
07				
26				
38				
73				
74				

Signature des membres de la commission de dépouillement :

Le secrétaire du S1

Le Trésorier

Autre(s) membre(s)